

ainsi changés, et l'Entrepreneur a droit d'être indemnisé pour la perte qu'il a encourue.

La compagnie devrait, néanmoins, avoir le pouvoir (tel qu'exprimé déjà dans la réponse No. 9) de changer, par l'entremise de l'Ingénieur, les plans qui lui sembleront avantageux, sans être changés en aucun temps.

11. L'Ingénieur a-t-il exercé jusqu'ici une discrétion convenable, conformément à la 4^e section du devis sous le titre de rampes; et advenant le cas, que les travaux ne soient pas suffisants par le manque d'une telle discrétion, pourrait-on remédier à cet ordre de choses, dans l'état actuel des travaux, sans que le contracteur soit indemnisé d'une manière ou d'une autre?

11. Comme je n'ai vu aucune partie de la ligne, ni les travaux qui s'y font, je n'ai jamais eu l'occasion de former mon jugement sur les rampes si ce n'est par l'examen des profils que j'ai fait, et j'exprimerai, dans la réponse No. 15, l'opinion que je me suis formée quant aux rampes de la voie telles que projetées et indiquées sur le profil.

Je ne vois rien qui empêche de remédier à aucun défaut dans le régalage, et je suis convaincu d'après les renseignements que l'on m'a donnés, que bien peu des travaux déjà faits, si toutefois il s'en trouve, deviendront inutiles par les changements qu'on croirait utiles de faire.

Quant à la question d'indemnité à l'Entrepreneur actuel, ceci dépend des renseignements qu'il a reçus avant de signer le contrat supplémentaire.

12. Le contrat actuel pourvoit-il à la construction d'un chemin de première classe selon la signification ordinaire de ce mot?

12. L'expression "chemin de fer de première classe" est souvent employée dans la correspondance et dans les discussions qui se rapportent aux chemins de fer. Et les mots "première classe" se trouvent dans le contrat.

S'il n'existait pas de devis, les termes du contrat impliqueraient un chemin de fer égal, en tout, sous le rapport de la construction, aux meilleurs chemins de fer construits en Canada, tels que le Grand Tronc, l'Intercolonial, le Great Western, le Northern et autres lignes semblables; mais la lecture attentive des devis annexés au contrat ne me met pas sous l'impression que l'on ait eu d'abord l'intention de faire construire un chemin de première classe. Je ne pense pas qu'en construisant le chemin